

**Énergie atomique du Canada limitée (EACL)
Rapport d'étape sur l'accessibilité de 2024**

Déclaration d'engagement

Chez Énergie atomique du Canada limitée, nous nous engageons à être accessibles et sans obstacle pour tout le monde. Un obstacle est tout ce qui empêche les personnes handicapées de participer pleinement et également à la société. Notre engagement à éliminer les obstacles à l'accessibilité est reflété dans le présent rapport d'étape.

Renseignements généraux.....	4
Contexte.....	4
Autres formats	5
Processus pour la rétroaction et les coordonnées.....	6
Principales priorités	6
Environnement bâti	7
Objectif 1.1 : Rénovation du bureau de Chalk River	7
Objectif 1.2 : Plans d'évacuation d'urgence pour le bureau de Chalk River	8
Objectif 1.3 : Accessibilité au bureau d'Ottawa	9
Emploi	10
Objectif 2.1 : Formation à l'accessibilité	10
Objectif 2.2 : Examen du processus d'embauche et de recrutement.....	10
Objectif 2.3 : Mesures d'adaptation pour les employés	11
Objectif 2.4 : Mesures d'adaptation pour le recrutement	12
Technologie de l'information et des communications (TIC)	13
Objectif 3.1 : Obstacles à l'accessibilité du site Web.....	13
Objectif 3.2 : Lignes directrices sur l'accessibilité du contenu Web	14
Objectif 3.3 : Examen du site Web.....	14
Objectif 3.4 : Version texte seulement du site Web.....	14
Objectif 3.5 : Accessibilité des nouveaux documents.....	15
Objectif 3.6 : Accessibilité des documents plus anciens.....	15
Communications, autres que les TIC.....	16
Objectif 4.1 : Demandes de formats de documents alternatifs	16
Objectif 4.2 : Accessibilité des images	17
Acquisition de biens, de services et d'installations.....	17
Objectif 5.1 : Considérations relatives à l'accessibilité dans l'approvisionnement	17
Objectif 5.2 : Formation à l'accessibilité pour les employés de l'approvisionnement	17
Objectif 5.3 : Accessibilité dans les processus d'approvisionnement	18
Conception et prestation des programmes et services	19
Transport.....	19

Consultations	20
Rétroaction.....	21
Conclusion.....	21

Renseignements généraux

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale qui vise à promouvoir les intérêts du Canada grâce à des initiatives en science et technologie nucléaires et en protection de l'environnement. Il s'agit notamment de lutter contre le changement climatique, de mettre au point de nouvelles méthodes de traitement du cancer et d'autres maladies et d'accélérer les projets canadiens d'assainissement de l'environnement.

Le rôle d'EACL est d'agir à titre d'agent du gouvernement du Canada, d'appuyer la politique nucléaire du gouvernement et de superviser le développement de nos sites, qui sont exploités par les Laboratoires nucléaires canadiens. Bien que nous soyons chargés de la surveillance des sites exploités par les Laboratoires nucléaires canadiens, nous n'assurerons pas le fonctionnement ou la gestion des sites directement. Les Laboratoires nucléaires canadiens publient leurs propres plans d'accessibilité et rapports d'étape et nous nous consultons au sujet de nos plans. Sous l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, EACL tire parti de l'expertise canadienne en sciences et en technologie nucléaires au profit des Canadiens. Un exemple de cet avantage est l'élimination des déchets nucléaires des projets d'énergie nucléaire antérieurs au Canada. Nous fournissons également des renseignements sur l'énergie nucléaire du Canada à tous les Canadiens.

Contexte

Chez EACL, l'accessibilité pour les personnes handicapées est une priorité pour nous. Bien qu'il soit important que tous les renseignements que nous distribuons au public soient accessibles, nous ne travaillons pas souvent directement avec le public. C'est pourquoi nous nous concentrons principalement sur l'amélioration de l'accessibilité pour les employés d'EACL. Nous

avons adopté un Plan d'accessibilité en décembre 2022, qui décrit les activités à mener pour devenir plus accessible d'ici 2025. Il s'agit de notre deuxième rapport annuel d'étape sur ce que nous avons fait jusqu'ici.

Notre objectif chez EACL est d'assurer l'inclusivité et l'accessibilité pour tous, y compris les personnes handicapées.

En tant que société d'État fédérale, EACL se conforme à la Loi sur l'accessibilité au Canada, adoptée en 2019 dans le but de débarrasser le Canada des obstacles d'ici janvier 2040. Conformément à cette loi, nous avons publié notre premier plan sur l'accessibilité en décembre 2022. EACL a mis sur pied un comité d'accessibilité pour créer, surveiller et compléter notre plan d'accessibilité et s'assurer qu'il respecte la Loi sur l'accessibilité du Canada. Le Comité coordonne également les activités liées à l'accessibilité avec les Laboratoires nucléaires canadiens.

Dans le cadre du Plan d'accessibilité d'EACL, nous avons établi des activités pour atteindre nos objectifs et surveillons nos progrès. Dans le présent rapport, nous présenterons une mise à jour de nos plans et des progrès que nous avons réalisés pour améliorer l'accessibilité à EACL.

Autres formats

Si vous avez besoin de ce Rapport d'étape dans un format différent, envoyez un courriel à accessibility@aecl.ca ou téléphonez au 1-888-220-2465 pour faire une demande. Nous pouvons fournir les formats de rechange suivants de ce rapport sur demande :

- Gros caractères : Vous pouvez demander une copie imprimée en gros caractères. Nous pouvons vous la fournir dans les 15 jours suivant votre demande.

- Braille : Vous pouvez demander une copie du rapport en braille. Vous pouvez demander le rapport en braille niveau 1 ou niveau 2. Nous pouvons vous le fournir dans les 45 jours suivant la réception de votre demande.
- Audio : Vous pouvez demander une version audio de ce rapport. Nous pouvons vous le fournir dans les 45 jours suivant la réception de votre demande.

Processus pour la rétroaction et les coordonnées

Vous pouvez fournir des commentaires à EACL au sujet de notre plan d'accessibilité, de ce rapport ou de l'accessibilité en général et rester anonyme. Nous utiliserons les commentaires pour nous aider à améliorer l'accessibilité et à éclairer nos rapports d'étape. Tout commentaire fourni sera conservé au dossier pendant sept ans.

Vous pouvez fournir des commentaires en matière d'accessibilité à EACL comme suit :

- par courriel, à l'adresse accessibility@aecl.ca;
- par téléphone au 1-888-220-2465;
 - Veuillez demander de parler au coordonnateur des communications responsable de l'accessibilité ou laissez un message avec vos commentaires.
- par courrier au 286, chemin Plant, station 508 A, Chalk River (Ontario) K0J 1J0;
 - Veuillez adresser votre lettre au Comité d'accessibilité.
 - Veuillez inclure dans votre lettre que le contenu porte sur des commentaires au sujet du Plan d'accessibilité d'EACL.

Principales priorités

Nos objectifs sont organisés en sept secteurs prioritaires, qui relèvent de l'article 5 de la *Loi sur l'accessibilité au Canada* :

1. Environnement bâti
2. Emploi
3. Technologie de l'information et des communications (TIC)
4. Communication, autre que les TIC
5. Acquisition de biens, de services et d'installations
6. Conception et prestation des programmes et services
7. Transport

Environnement bâti

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a trois bureaux principaux. Ils sont situés à Chalk River, en Ontario, à Ottawa, en Ontario, et à Pinawa, au Manitoba. La plupart des employés travaillent au siège social d'EACL à Chalk River ou au bureau d'Ottawa. Notre objectif est de veiller à ce que chaque bureau soit le plus accessible possible pour tous les employés, y compris les personnes handicapées.

Objectif 1.1 : Rénovation du bureau de Chalk River

État : En cours

D'ici la fin de mars 2025, EACL déménagera son siège social à Chalk River dans un autre bâtiment du site de Chalk River. Nous rénoverons le nouvel espace de bureau pour nous assurer qu'il est accessible. Il y aura un accès sans obstacle à tous les espaces de bureau administratifs, y compris les cuisines, les toilettes, les salles de conférence et de réunion et les aires collaboratives.

EACL a choisi un bâtiment sur le site de Chalk River pour accueillir notre nouveau bureau. L'accessibilité a été incluse dans les documents de conception et de planification du bureau. Nous travaillerons avec des consultants en accessibilité et des personnes handicapées pour nous assurer que les exigences d'accessibilité sont respectées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'immeuble où sera situé le bureau. La construction devrait être achevée en 2025.

Objectif 1.2 : Plans d'évacuation d'urgence pour le bureau de Chalk River

État : En cours

EACL travaille avec les Laboratoires nucléaires canadiens à l'élaboration, à la publication et à la diffusion de plans d'évacuation d'urgence mis à jour pour les personnes handicapées pour le nouveau bureau de Chalk River. Bien que des plans d'évacuation aient toujours été créés pour les employés individuels handicapés, ces nouvelles lignes directrices aborderont de façon plus générale la façon dont les personnes handicapées devraient évacuer ou être aidées pour évacuer en situation d'urgence.

Les Laboratoires nucléaires canadiens ont publié un Plan d'accessibilité, qui identifie les obstacles dans l'environnement bâti. Il faut s'attaquer à ces obstacles pour s'assurer que les plans d'intervention d'urgence comprennent et soient accessibles aux personnes handicapées. Les actions suivantes sont nécessaires :

- Veiller à ce que tous les plans d'intervention d'urgence tiennent compte de l'aide aux personnes handicapées dans chaque bâtiment et chaque emplacement.
- Veiller à ce que tous les documents écrits sur les plans d'intervention d'urgence répondent aux exigences actuelles en matière d'accessibilité.
- Évaluer les alarmes existantes pour les problèmes d'accessibilité, par exemple si les alarmes ciblent plusieurs sens.

Les Laboratoires nucléaires canadiens ont mis sur pied un comité directeur sur l'accessibilité pour ce travail. La première réunion a eu lieu en novembre 2023. Le comité continue d'examiner tous les plans d'intervention d'urgence actuels, y compris celui pour le nouveau bureau d'EACL, et les met à jour pour les inclure et les rendre accessibles aux personnes handicapées.

EACL a établi un lien régulier avec le Comité directeur de l'accessibilité des LNC. Cela assure notre collaboration dans l'élaboration, la publication et la diffusion de plans d'intervention d'urgence mis à jour pour les personnes handicapées.

Objectif 1.3 : Accessibilité au bureau d'Ottawa

État : En cours

EACL loue actuellement un bureau à Ottawa, où le bail expirera en mars 2026. Si nous décidons de garder ce bureau, nous élaborerons des plans pour améliorer son accessibilité. Si nous décidons de le fermer et de le déménager, nous veillerons à ce que le nouveau bureau d'Ottawa soit accessible.

EACL a récemment terminé des rénovations à son bureau à Ottawa. Au cours de ces rénovations, nous avons ajouté des portes automatiques avec boutons-poussoirs pour accéder aux bureaux et aux toilettes. EACL a achevé une évaluation de nos obstacles à l'accessibilité pour notre bureau d'Ottawa. L'évaluation a été menée conformément aux exigences en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen. Cette évaluation considère le bureau d'Ottawa d'EACL comme étant plus accessible; elle a également cerné des améliorations afin d'aborder d'autres obstacles. Au moyen de cette évaluation, EACL améliorera davantage les caractéristiques d'accessibilité dans notre espace et ce travail se poursuivra en 2025.

Emploi

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a un effectif de plus de cinquante employés. Depuis 2020, de nombreux employés ont travaillé à domicile sur une base hybride ou à temps plein. Les objectifs décrits ci-dessous nous aideront à améliorer l'accessibilité pour tous les employés d'EACL, en particulier les personnes handicapées.

Objectif 2.1 : Formation à l'accessibilité

État : Achevé en 2023

EACL a terminé la formation des employés en octobre 2023 par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada. La formation s'est concentrée sur l'inclusion, les handicaps et les obstacles à l'accessibilité. Cette formation comprenait également des conseils sur la façon de rendre le matériel de communication accessible.

Objectif 2.2 : Examen du processus d'embauche et de recrutement

État : Achevé en 2024

EACL a mis à jour son processus d'embauche et de recrutement afin de trouver et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les demandeurs d'emploi.

EACL a embauché une société-conseil en matière d'accessibilité pour examiner les lignes directrices qui ont été rédigées et fournir des recommandations. Cette société emploie des personnes handicapées et des experts en pratiques exemplaires en matière d'accessibilité. À partir de leurs recommandations, EACL a pris les mesures suivantes :

- placer un message *d'employeur équitable* sur la page d'accueil sur l'emploi;
- mettre à jour les annonces d'emploi pour rendre le libellé plus accessible pour ceux qui utilisent des lecteurs d'écran;

- mettre en évidence les bénéfices que EACL offre;
- inclure les détails quant à la raison pour laquelle certaines questions de contrôle sont posées.

De plus, EACL souligne maintenant que l'IA n'est pas utilisée dans notre processus de recrutement; nous avons pris cette décision pour éliminer une source potentielle de biais dans nos processus de recrutement.

Objectif 2.3 : Mesures d'adaptation pour les employés

État : Achievé en 2024

EACL a élaboré, publié et communiqué des lignes directrices sur la façon dont les employés et les candidats handicapés peuvent demander et recevoir des mesures d'adaptation.

EACL a fait appel à une société-conseil en accessibilité pour aider à élaborer ces lignes directrices. Cette société emploie des personnes handicapées, des experts en pratiques exemplaires en matière d'accessibilité et des experts sur les lois régissant les droits des personnes handicapées. Après leur élaboration initiale, les lignes directrices sont maintenant constituées en une procédure. Certains des détails dans cette procédure comprennent ce qui suit :

- Les rôles et les responsabilités des différentes parties concernées, y compris les gestionnaires des personnes, les ressources humaines, le tiers fournisseur de gestion des capacités d'EACL et les employés qui font des demandes de mesures d'adaptation.
- Les démarches que les employés doivent entreprendre pour faire une demande de mesures d'adaptation.
- Les procédures relatives aux mesures d'adaptation pour les candidats dans le cadre du processus de recrutement.

La nouvelle procédure a été examinée par le Groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion d'EACL pour s'assurer qu'elle a été analysée sous la perspective de l'inclusion et avec l'objectif d'éliminer les obstacles pour les employés actuels et futurs. Le Groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion est composé d'employés de différents secteurs au sein d'EACL qui s'assurent qu'EACL déploie des efforts vers l'atteinte de nos objectifs de diversité et d'équité.

De plus, EACL fait maintenant appel à un tiers fournisseur de gestion des capacités qui appuie les demandes de mesures d'adaptation, au besoin. Avec ce soutien spécialisé uniforme, EACL a l'intention de faire du processus de demandes de mesures d'adaptation un effort collaboratif tout en maintenant la confidentialité.

Objectif 2.4 : Mesures d'adaptation pour le recrutement

État : Achevé en 2023

EACL a inclus un énoncé dans ses annonces d'offre d'emploi informant les candidats qu'ils peuvent demander et recevoir des mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche. Au-delà de cette mesure, nous avons également ajouté un énoncé concernant les mesures d'adaptation dans la section de l'emploi d'EACL du site Web et dans le module de demande en ligne. Nous rappelons également aux candidats qu'ils peuvent demander des mesures d'adaptation lorsque nous communiquons avec eux pour une entrevue.

Technologie de l'information et des communications (TIC)

Le site Web public d'EACL est la principale technologie avec laquelle les membres du public interagissent. Il a certaines caractéristiques d'accessibilité, mais nous sommes conscients que certains obstacles persistent. Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles à l'accessibilité sur notre site Web public et dans nos systèmes technologiques internes.

Objectif 3.1 : Obstacles à l'accessibilité du site Web

État : En cours

EACL continue de s'attaquer aux obstacles à l'accessibilité qui ont été relevés dans le cadre de ses consultations auprès des personnes handicapées et de les éliminer. Ces changements comprennent :

- Améliorer le contraste des couleurs et la taille du texte.
- Veiller à ce que le format et la disposition de nos pages Web soient uniformes.
- Apporter des améliorations afin de s'assurer que les personnes qui utilisent des lecteurs d'écran peuvent lire les renseignements sur notre site Web. Un lecteur d'écran est une technologie où une voix lit le texte d'un site Web.

Pour ce qui est des changements qui doivent être apportés au site Web d'EACL en matière d'accessibilité, nous avons reconnu qu'il serait peut-être préférable de reconcevoir le site Web d'EACL en même temps.

En 2024, EACL a examiné la rétroaction sur les obstacles à l'accessibilité sur notre site Web. Nous étudions les options d'un service pour éliminer les obstacles à l'accessibilité qui ont été

trouvés. En même temps, nous examinons actuellement notre site Web afin de déterminer ce qu'une refonte complète, y compris l'accessibilité, entraînerait.

Objectif 3.2 : Lignes directrices sur l'accessibilité du contenu Web

État : En cours

Comme nous l'avons mentionné précédemment, EACL a examiné les exigences nécessaires pour respecter les Lignes directrices sur l'accessibilité du contenu Web (WCAG). Nous sommes en train de déterminer les prochaines étapes concernant une reconception complète. D'ici là, nous nous assurons que le nouveau contenu offert sur notre site Web respecte les normes WCAG.

Objectif 3.3 : Examen du site Web

État : En cours

En 2024, nous avons lancé des examens annuels du site Web d'EACL pour nous assurer qu'il reste accessible, conformément aux normes WCAG. À l'avenir, nous continuerons de veiller à ce que les personnes handicapées qui utilisent des technologies d'adaptation fassent partie de ces examens.

Objectif 3.4 : Version texte seulement du site Web

État : Ne s'applique plus

Notre plan pour élaborer une version texte seulement du site Web visait à servir de mesure temporaire alors que nous savions que des obstacles existaient sur le site Web. Nous avons décidé de reconcevoir notre site Web afin de nous assurer qu'il est le plus accessible possible. En raison de cette décision, il a été déterminé que la publication d'une version texte seulement de notre site Web n'est plus requise. Ce travail pour remplacer le site Web avec un nouveau a

débuté en 2024. Alors que nous reconcevons le site Web, nous nous assurerons qu'il est le plus accessible possible en fonction des Lignes directrices sur l'accessibilité du contenu Web.

Objectif 3.5 : Accessibilité des nouveaux documents

État : Achevé en 2024

Depuis mars 2024, EACL veille à ce que tous les documents que nous publions pour le public soient accessibles.

EACL a créé des lignes directrices comme suit. Les lignes directrices pour les documents accessibles comprennent ce qui suit :

- Une explication de ce que sont les documents accessibles et de la raison pour laquelle nous cherchons à créer des documents accessibles
- Des instructions quant à la façon d'utiliser un libellé et de rendre le texte facile à lire
- Des instructions quant à la façon de mettre en page les documents afin qu'ils soient faciles à lire par les personnes qui utilisent des lecteurs d'écran ou d'autres technologies d'adaptation
- La façon d'inclure du texte de remplacement pour les images
- La façon d'utiliser les vérificateurs de l'accessibilité des documents automatiques

Nous avons fourni de la formation aux employés en 2024 au sujet de ces lignes directrices et pour assurer l'application de ces nouvelles pratiques exemplaires, ainsi que s'assurer que tous les documents que nous publions pour le public sont accessibles.

Objectif 3.6 : Accessibilité des documents plus anciens

État : En cours

Après une évaluation initiale de la quantité et de l'état des documents publiés sur notre site Web, il a été déterminé que plus de temps serait nécessaire pour atteindre cet objectif ambitieux. Par conséquent, EACL a reporté la date d'achèvement de mars 2024 à mars 2025. EACL veillera à ce que tous les documents de priorité qui ont été publiés précédemment sur son site Web soient disponibles sous un format accessible.

EACL a été en mesure de déterminer quels documents publiés antérieurement sur le site Web d'EACL ne sont pas dans un format accessible. Ces documents seront mis dans un format accessible et téléchargés sur le site Web pour remplacer les versions anciennes et non accessibles.

Communications, autres que les TIC

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) s'engage à fournir des communications accessibles aux personnes handicapées. Nos employés communiquent régulièrement par courriel, par téléphone et en personne. Nous communiquons avec le public par l'entremise de notre site Web principal, des plateformes de médias sociaux et des publications de rapports et d'autres documents. Les objectifs suivants nous aideront à améliorer l'accessibilité de nos communications.

Objectif 4.1 : Demandes de formats de documents alternatifs

État : Achevé en 2023

En date de 2023, EACL a établi un processus pour répondre aux demandes pour d'autres formats des documents sur notre site Web. Si on le demande, les documents peuvent être fournis en plus grande police, en braille ou en format audio.

Objectif 4.2 : Accessibilité des images

État : Achievé en 2024

Cette année, EACL a commencé à publier toutes les images sur nos comptes de médias sociaux et notre site Web avec d'autres descriptions textuelles. Une description textuelle alternative est une description écrite et courte d'une image qui aide les personnes qui ne peuvent pas voir l'image à comprendre ce qu'elle est.

Acquisition de biens, de services et d'installations

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) achète divers produits et services qui appuient notre travail et nos employés. Nous utilisons un système de règles et de lignes directrices pour nous assurer que nous achetons des produits et des services de manière à offrir le meilleur rapport qualité-prix. Nous sommes déterminés à nous assurer que les produits et services que nous achetons sont aussi accessibles que possible. Les objectifs suivants permettront de veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte lorsque nous faisons un nouvel achat.

Objectif 5.1 : Considérations relatives à l'accessibilité dans l'approvisionnement

État : Achievé en 2024

En 2024, EACL a inclus des considérations d'accessibilité dans son processus d'approvisionnement, ses listes de vérification et ses modèles d'approvisionnement (le cas échéant).

Objectif 5.2 : Formation à l'accessibilité pour les employés de l'approvisionnement

État : Achievé en 2024

Les employés d'EACL qui sont responsables d'exécuter les activités d'approvisionnement et de passation de marchés ont reçu de la formation concernant les exigences d'accessibilité dans les activités d'approvisionnement.

Le personnel d'EACL Approvisionnement a suivi la formation sur l'accessibilité offerte par l'École de la fonction publique du Canada. Cette formation offerte à l'ensemble de l'organisation s'est déroulée en 2024 et tous les nouveaux employés chargés de l'approvisionnement seront formés pour l'exécution des procédures d'approvisionnement mises à jour.

Objectif 5.3 : Accessibilité dans les processus d'approvisionnement

État : Achevé en 2024

Les mises à jour des politiques d'approvisionnement, des listes de contrôle et des modèles d'EACL tiennent compte des facteurs d'accessibilité dans tous les processus d'approvisionnement. Cela permet de s'assurer que l'on tient compte expressément de l'accessibilité. Dans les rares situations où ce n'est pas le cas, la décision d'exclure l'accessibilité sera documentée.

Nous avons créé un formulaire d'exigence et de détermination de l'accessibilité. Ce formulaire présente les démarches qui doivent être entreprises dans le processus d'approvisionnement pour s'assurer que l'on tient compte de l'accessibilité. Le document comprend ce qui suit :

- Un aperçu de ce que l'accessibilité dans le cadre de l'approvisionnement signifie et la raison pour laquelle EACL s'est engagé à un approvisionnement accessible.
- Une liste des différentes considérations en matière d'accessibilité qui devront être potentiellement incluses pour différents types d'approvisionnement (par exemple, produits et services).

- Des instructions aux employés quant à la façon d'intégrer les considérations en matière d'accessibilité dans leur approvisionnement.
- Un formulaire de justification d'exemption à l'accessibilité que les employés utiliseront pour consigner les situations où ils n'ont pas considéré l'accessibilité dans un achat et la raison pourquoi (par exemple, si un logiciel hautement spécifique est nécessaire, mais aucune option accessible n'existe sur le marché).

Par conséquent, à compter de 2024, la norme est maintenant d'inclure les exigences en matière d'accessibilité dans les activités d'approvisionnement.

Conception et prestation des programmes et services

Les principales activités d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) consistent à assurer la sécurité de l'énergie nucléaire au Canada et à appuyer les activités de recherche et de politique liées à l'énergie nucléaire. Bien qu'EACL partage de l'information sur ses activités sur son site Web et sur les médias sociaux, nous n'offrons pas de programmes et de services au public. Par conséquent, nous n'avons pas élaboré d'objectifs dans ce domaine.

Transport

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) n'exploite pas, ni gère des services de transport de passagers. Par conséquent, nous n'avons pas élaboré d'objectifs dans ce domaine.

Consultations

Afin de nous assurer que le présent rapport d'étape annuel et nos plans d'amélioration de l'accessibilité à Énergie atomique du Canada limitée (EACL) reflètent les besoins des personnes handicapées, nous avons consulté les personnes handicapées pour élaborer ce rapport.

EACL a envoyé une copie de notre Rapport d'étape à un groupe de discussion composé de 8 Canadiens ayant des incapacités variables. Les participants du groupe de discussion ont lu le rapport et ont fait part de leurs commentaires lors d'une réunion virtuelle. Nous avons inclus un sommaire de leurs commentaires et de la façon dont nous y avons répondu ici :

- Le groupe a fait des suggestions concernant les endroits particuliers où nous pouvons clarifier les renseignements et rendre ce rapport plus facile à lire. Il a souligné que notre utilisation de sigles était trop fréquente et donc nous avons répondu en supprimant certains des sigles.
- Le groupe a demandé plus de détails concernant certaines des initiatives que nous avons entreprises au cours de la dernière année. Il voulait plus de détails concernant nos nouvelles lignes directrices sur les mesures d'adaptation, les lignes directrices sur les documents et les processus d'approvisionnement. Nous avons répondu à ces commentaires en ajoutant plus de renseignements dans ces sections.
- Le groupe a recommandé que nous devions inclure les objectifs dans la section des programmes et services de notre plan d'accessibilité, même si nous n'utilisons pas une approche traditionnelle à nos programmes et services. Nous mettrons en œuvre ces commentaires en déterminant ce qu'il est possible d'inclure dans cette section pour notre prochain plan d'accessibilité, lequel sera publié en 2025.
- Le groupe nous a fait part de commentaires positifs au sujet des progrès que nous avons réalisés au cours des dernières années, particulièrement pour une petite organisation. Il

nous a encouragés à continuer de faire preuve d'ambition dans nos objectifs et nos actions dans les plans subséquents.

Nous remercions sincèrement ce groupe d'avoir fourni ses connaissances, son expertise et son temps pour nous aider à améliorer l'accessibilité à EACL.

Rétroaction

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a lancé son processus de rétroaction publique sur l'accessibilité en décembre 2022. Bien que nous n'ayons pas encore reçu de commentaires du public au sujet de l'accessibilité chez EACL, nous continuerons de recevoir des commentaires. EACL rendra compte de toute rétroaction et de notre réponse subséquente dans les prochains rapports d'étape.

Conclusion

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) prend les mesures nécessaires pour nous assurer d'être aussi accessibles que possible aux personnes handicapées. Dans le cadre de notre Plan d'accessibilité, nous sommes en train d'atteindre nos objectifs dans le cadre des priorités de l'environnement bâti, de l'emploi, des technologies de l'information et de la communication, de la communication et de l'approvisionnement. EACL est en voie de devenir accessible à tous les employés et à tous les Canadiens au cours des prochaines années. Nous demeurerons déterminés à éliminer les obstacles à l'accessibilité et à atteindre les objectifs de notre Plan d'accessibilité.